

Relations fédérales-provinciales

Le député a mentionné que cette mesure pourrait être un pas vers la réforme constitutionnelle. Je réponds, pas nécessairement. La mesure pourrait bien faciliter le processus de réforme constitutionnelle, mais tel n'est pas son but. Son objet est d'assurer un fonctionnement équilibré de la constitution actuelle et non de la modifier dans un sens particulier. Certes, le rapatriement de la constitution du Canada est un objectif important. Le poste à créer pourrait faciliter les choses, mais l'objet essentiel du bill est de faciliter un meilleur fonctionnement de la constitution telle qu'elle existe et non de la modifier.

On a fait état de la nécessité d'une nouvelle philosophie de gouvernement. Je voudrais mentionner ce qui semble être une nouvelle philosophie que propose le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), comme il est dit à la page 1955 du *hansard*. A mon avis, ce n'est pas là la nouvelle philosophie que nous cherchons, sûrement pas la philosophie dont ce bureau pourrait s'inspirer. C'est même tout à l'opposé. Parlant de la nécessité d'un régime fédéral fort, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a déclaré ceci:

... un régime fédéral fort n'est possible que dans l'entente et la consultation.

Voilà qui est beau. Je pense que nous sommes tous d'accord. Ce serait un des objectifs de ce bureau. Cependant, le député a ajouté:

Si l'entente ne suit pas la consultation, c'est que nous ne sommes pas une nation adulte et que nous ne méritons pas de survivre comme nation.

Je pense qu'il faut rejeter cette affirmation. Ce n'est sûrement pas la philosophie que nous recherchons. S'il se manifeste des tensions au sein de la fédération, comme il y en a toujours eu par ailleurs, elles vont probablement s'intensifier à cause de la nature même du monde où nous vivons. A mesure que les problèmes deviennent plus complexes, nous avons besoin d'un organisme, que ce soit un bureau ou un service, qui nous permettra d'explorer plus attentivement un terrain d'entente en vue de promouvoir la consultation. Cependant, nous devons rejeter l'idée qu'advenant un échec, nous méritons de nous effondrer, et que nous ne méritons pas d'exister. J'espère que le député voudra rejeter cette philosophie. C'est vraiment la philosophie du désespoir, car la constitution attribue des responsabilités aux différents paliers du gouvernement.

Peut-être ne sommes-nous pas d'accord, mais il doit y avoir un gouvernement qui représente tous les Canadiens quelle que soit la province où ils vivent, un gouvernement qui assure l'équilibre et l'équité partout au Canada. Cette tâche incombe au gouvernement fédéral. Dans la présente mesure, on rejette la philosophie de l'abandon. On nous dit ceci: «Essayons encore. Établissons un organisme qui aidera le premier ministre à résoudre les questions qui touchent aux relations fédérales-provinciales et, dans la mesure du possible, essayons de faire mieux.»

Mes commentaires sur cette mesure seront très brefs. Une fois encore, j'y vois avec plaisir un moyen de renforcer le fédéralisme. Je crois que, surtout au cours de la période qui s'annonce, nous serons bien servis par le titulaire qu'on nous propose.

• (1710)

M. Joe Clark (Rocky Mountain): C'est un véritable plaisir pour moi que de prendre la parole à la suite du député de Scarborough-Est (M. O'Connell), non seulement à cause de ses éminentes qualités comme député mais en raison aussi de ses précédentes fonctions. Je ne serai peut-être jamais plus près, qu'en cette occasion-ci, de cet homme qui fut chef de cabinet dans le Bureau du premier ministre (M. Trudeau), bureau comptable envers le premier ministre et qui comme le bureau du Conseil privé, n'est pas comptable envers la Chambre.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour dire que je n'ai pas été chef de cabinet. Je dois rejeter cela immédiatement. Ma fonction était d'ordre politique et non celle d'un membre du personnel comme celle d'un chef de cabinet.

M. Clark (Rocky Mountain): Je sais gré au député de sa mise au point, mais je m'en tiens à ce que j'ai dit, de quelque fonction qu'il s'agisse—la meilleure chance que nous ayons, comme députés, de voir de près des gens qui ont exercé des fonctions au bureau du premier ministre ou au bureau de Conseil privé, c'est lorsqu'ils abandonnent le pouvoir véritable pour venir siéger au Parlement, comme l'a fait le député de Scarborough-Est.

Je crois, lorsqu'on demeure en Alberta comme moi, qu'on est tout naturellement tenté, en traitant d'une question comme celle d'aujourd'hui, de parler du déplorable état des relations entre cette province et le gouvernement fédéral. Mais je ne le ferai pas aujourd'hui et je n'ai pas l'intention de parler longuement. Je tiens à signaler cependant les graves aspects du bill à l'étude sous le rapport des institutions et surtout des nombreux changements survenus dans la structure fédérale relativement au bureau du premier ministre surtout, qui n'a jamais fait l'objet d'une mesure législative.

On peut raisonnablement dire, je pense, que le bill à l'étude vise à assurer un poste officiel à M. Gordon Robertson, dont les qualités ont été démontrées par les députés de tous les partis à la Chambre. La chose s'imposait, je suppose, en raison des remous suscités dans la Fonction publique par la nomination de M. Michael Pitfield, pour remplacer M. Gordon Robertson.

A mon avis, la nomination de M. Pitfield a eu des répercussions défavorables sur la Fonction publique en général, en plus de rendre nécessaire ou d'inspirer la mesure à l'étude. Je ne veux pas m'attarder sur cette question, monsieur l'Orateur, mais d'autres députés voudront peut-être le faire. Je tiens simplement à souligner qu'on a apporté ces dernières années une multitude de changements à la structure et la nature réelle du gouvernement du Canada.

Le cabinet du premier ministre a acquis plus d'importance et de puissance. Le bureau du Conseil privé a fait de même. Récemment, cinq fonctionnaires supérieurs ont démissionné en même temps, et les députés ne peuvent que deviner ce qui a causé ces démissions et quelles en seront les conséquences.